

Procédure relative au vote portant sur l'entente de principe pour le renouvellement du contrat de travail

Tel que mentionné dans notre Bulletin spécial envoyé le 18 juillet 2023, nous vous rappelons qu'une entente de principe est intervenue entre votre Comité de négociation et le Gouvernement du Québec.

Cette entente de principe vous a été acheminée par courriel hier, le 6 septembre 2023. La tournée provinciale des présentations de cette entente débutera la semaine prochaine, soit du 11 au 15 septembre 2023.

Durant cette période, conformément à l'article 13.05 de nos *Statuts et Règlements*, la procédure de votation sera la suivante:

1. Des assemblées générales regroupant les membres actifs seront tenues **dans au moins 25 pôles de votation** incluant les douze (12) régions et les deux (2) quartiers généraux répartis dans 4 districts.

Ces assemblées se tiennent comme suit : une (1) pour chaque région et deux (2) pour chaque quartier général ayant plus de deux cent cinquante (250) membres.

Au moins un (1) membre négociateur, ou un (1) membre de l'Exécutif et un (1) membre du Conseil de direction doivent être présents à ces assemblées.

2. Les membres actifs en présentiel ou en mode virtuel, à leur unité, à partir de la plateforme TEAMS, constituent le quorum de ces assemblées.

Les membres actifs peuvent assister à la présentation en présentiel selon l'horaire de tournée annexé au présent bulletin. De plus, des convocations ont été envoyées aux

délégués. La présentation sera transmise dans les unités via la plateforme TEAMS. À moins de circonstances particulières, le membre doit assister à la présentation. Nous vous invitons à prendre connaissance du document en annexe Netiquette afin que tous soient informés des règles et des pratiques entourant un débat virtuel.

3. La période de votation d'une durée d'une (1) heure débute à la fin de la présentation. Si votre présentation est à 8h30, vous devez voter entre 12h00 et 13h00. Si votre présentation est à 15h30 vous devez voter entre 18h00 et 19h00. Pour la présentation de 19h00, le vote aura lieu de 21h30 à 22h30.

Le président d'élection est Me Érik Morissette (téléphone 418-640-2008/emorissette@fasken.com) de chez Fasken & Martineau. Le vote par moyen technologique est effectué par un système de vote électronique mis en place par SimpleSondage, une entreprise spécialisée dans le domaine, sous la supervision de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Ce lien de la firme SimpleSondage donne accès à la plateforme sécurisée <https://appq.simplesondage.com/f/access/2031> et il sera transmis à chacun des membres éligibles à voter, et ce, avant le début de la période de votation et via le courriel de la Sûreté.

Lorsque le lien internet est cliqué pendant la période de votation, le membre est redirigé vers la page d'authentification sécurisée de la plateforme de vote qui lui demandera de saisir ses identifiants (année de naissance, 4 derniers chiffres du NAS et matricule). Le tout selon la procédure établie en annexe au présent Bulletin.

- a) Une fois authentifié, l'électeur a accès au portail de vote. L'électeur devra choisir le pôle auquel il (elle) est assigné et sera redirigé vers son bulletin de vote personnel et unique et l'électeur pourra ainsi exprimer son vote.
- b) Une fois que l'électeur a soumis son bulletin de vote, le lien internet entre l'électeur et son bulletin est définitivement rompu et il ne peut plus y retourner afin d'assurer l'anonymat du vote.

- c) Les membres qui n'ont pas encore voté pendant la période de vote ne peuvent plus accéder à leur bulletin de vote ni le compléter après la clôture du vote.
- d) Une fois le vote enregistré, les membres verront à l'écran un numéro de confirmation attestant que le vote a bel et bien été enregistré dans l'urne électronique.
- e) Les membres qui n'auront pu voter à la date prévue de leur assemblée de région pourront le faire lors de la dernière assemblée de présentation débutant à 8h30 à Saint-Hyacinthe, le 15 septembre 2023, pour laquelle le vote sera ouvert de 12h00 à 13h00.
- f) Par la suite, une firme spécialisée devra faire un audit de sécurité. Ainsi, les résultats seront donc connus un peu plus tard le vendredi 15 septembre 2023. Un Bulletin spécial suivra.

Nous comptons sur la collaboration de tous afin que cet exercice démocratique soit un succès au bénéfice de l'ensemble des membres de notre Association.

Bien vouloir valider votre matricule qui figure sur la **liste électorale** qui se trouve en pièce jointe. Veuillez nous indiquer tout manquement ou erreur sur la liste électorale à vote@appq-sq.com.



Pour voter, scanner le code QR avec votre téléphone intelligent, après l'ouverture de la période de vote, et authentifiez-vous à l'aide de vos identifiants.

Vous aurez accès au portail de vote. Vous devrez choisir le pôle auquel vous êtes assigné. Vous serez ensuite redirigé vers votre bulletin de vote unique à vous.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JS' or similar initials, written in a cursive style.

Jefferick St-Hilaire, vice-président aux Ressources humaines

Syndicalement vôtre,